Relations UE/Asie: renforcement du partenariat, cadre stratégique

2002/2120(COS) - 05/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 440 voix pour, 11 voix contre et 30 abstentions, le rapport de M. Jules MAATEN (ELDR, NL) concernant le partenariat entre l'Europe et l'Asie, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 11 juillet 2002). Le Parlement souligne ainsi la haute priorité accordée par l'Union à l'Asie. Toutefois, la Plénière demande que les relations euro-asiatiques soient prioritairement consolidées avec les pays qui ont accompli des progrès sensibles dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme. L'idée phare qui sous-tend l'adoption du rapport est celle d'un net renforcement des relations entre l'Asie et l'Union mais se fondant sur le respect des droits de l'homme. Comme la commission au fond, la Plénière encourage l'Union à trouver les moyens d'accueillir Taïwan au sein de l'ASEM, tout en préconisant un contrôle régulier de ·l'ASEM· par l'organe parlementaire Asie-Europe. C'est en ce sens que la Plénière se félicite de la récente rencontre de la Réunion parlementaire Asie-Europe (ASEP II) à Manille. Se ralliant à l'idée de promotion du respect mutuel entre communautés du continent asiatique, la Plénière demande que tout soit mis en oeuvre pour apaiser les tensions entre l'Inde et le Pakistan. Il s'agit par ailleurs de promouvoir le respect mutuel entre les cultures et les religions, tout particulièrement à l'égard de pays comme la Malaisie et l'Indonésie, afin de s'assurer que ces pays optent pour un islam modéré. Sur le plan des relations économiques, la Plénière a insisté pour la mise en place rapide de négociation en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'Union et Taiwan. En ce qui concerne la société civile, la Plénière approuve l'option de la Commission qui accorde une importance centrale au renforcement des relations fondées sur le respect des valeurs démocratiques. Elle réitère ainsi sa demande maintes et maintes fois répétées, d'abandon par la Chine des violations des droits de l'homme et des exécutions sommaires. Elle invite la Commission à aborder sans délai un "dialogue critique" sur ces questions avec la Chine. La Plénière réaffirme l'importance que le Parlement accorde à toutes les mesures permettant de lutter contre l'effet de serre et invite l'Union à proposer aux pays d'Asie de nouvelles initiatives allant dans ce sens. Enfin, en conclusion : - le Parlement rappelle son soutien à l'ASEP et demande que soient organisées des réunions préparatoires aux sommets de l'ASEM. Il accepte par conséquent d'accueillir la réunion ASEP III avant le sommet ASEM V (Hanoï 2004); - réitère sa demande d'un changement d'attitude à l'égard de l'Asie reposant sur la nécessité d'établir un partenariat fondé sur le respect mutuel basé lui-même sur le respect des droits de l'homme; - invite l'ASEM à intensifier le dialogue politique sur les questions démocratiques en vue de renforcer la base commune de coopération entre l'Union et ces pays tiers; - affirme que l'Union doit être perçue comme un partenaire crédible en vue d'ouvrir de nouvelles voies tendant vers une plus grande cohésion entre l'Est et l'Ouest.